

PLÉNIÈRE CAC – samedi 24 JUIN 2017

INTERVENTION J-CLAUDE / fin de Journée

En toile de fond, plusieurs tendances à identifier pour se repérer :

- Bien sûr, globalement les baisses de subventions ;
- Mais aussi l'augmentation des appels d'offres ou des appels à projets *-qui sont souvent des appels d'offres déguisés...*- ce qui détruit le sens même des projets associatifs (sur ce point, beaucoup reste à faire pédagogiquement pour faire comprendre cela car il y a un phénomène « d'habitude » qui s'installe...) ;
- Progression des contrats de DSP (délégation de service public) : façon de faire des économies et d'instrumentaliser les associations et parfois aboutissement à un système vicieux consistant finalement à remplacer des services publics par des prestations d'associations ;
- A noter également, le fait que les appels d'offres et les DSP sont de plus en plus exigeant sur les prestations à fournir... et serrés sur les budgets. D'où le fait que, finalement, que les associations participent aux politiques d'austérité ;
- De surcroît, concernant les appels d'offres dans le domaine du travail avec les réfugiés, certains impliquent de faire du « flicage » et des associations deviennent ainsi des supplétifs de la police !
- Enfin, les restrictions de crédits engendrent une baisse de qualité dans le travail des associations, voire à des pratiques de quasi-maltraitance ou de maltraitance des associations elles-mêmes.

... le risque est grand de s'accoutumer, de considérer comme normal cet inacceptable...

Par exemple, la France ne respecte plus les textes qu'elle a signé vis à vis des réfugiés mais il est très difficile pour des associations elles-mêmes en difficultés d'analyser et de dénoncer correctement cela.

D'autant que, parallèlement, nous devons faire face à une très forte propagande présentant de faux arguments et de fausses solutions :

- Evidemment, cela renvoie aux combats du CAC contre la pensée magique de « solutions-miracles » : entrepreneuriat social, mécénat, crowdfunding, Contrats à Impact social (SIB)...

Autant de « fausses solutions » pour pallier aux « coûts » que représentent les associations pour les pouvoirs publics, réduisant ainsi ces dernières à des charges au lieu des réelles ressources qu'elles apportent. Rappelons régulièrement que le soutien que les pouvoirs publics apportent aux associations provient de nos impôts de citoyens, que les élus ne sont que les gestionnaires temporaires de ces impôts, ils n'en sont pas les propriétaires ! Le travail est à poursuivre pour comprendre et expliquer cela.

Mais ce travail doit être complété par une autre analyse, sur le plan juridique et du droit, pour montrer la limitation systémique du pouvoir d'agir des associations.

En effet, la menace terroriste (et ce qu'on nous en dit) justifie en permanence la diminution des libertés, non seulement individuelles mais aussi collectives, et à ce titre le CAC se propose d'étudier, comprendre, expliquer ce processus qui touche donc également le monde associatif dans ses façons de faire, dans sa raison d'être, bref dans sa liberté.

Ce travail n'est pas simple car la manière dont s'exprime ce processus de limitation de la liberté est protéiforme. Par exemple, dans la loi Macron, à travers toute une série de modifications du code de l'urbanisme ou de l'environnement mais aussi à travers la généralisation des ordonnances pour faire des équipements, on limite les possibilités pour les associations d'aller ester en justice.

Le contexte d'action que nous nous proposons d'analyser est donc aussi très fortement caractérisé par un arsenal de lois liberticides considérable et une normalisation de mesures censément extra-ordinaires prises dans le cadre de de l'État d'urgence mais qui vont s'installer dans le temps.

Cela concerne, bien sûr, l'ensemble de la société civile et le danger de banalisation des mesures liberticides vaut par exemple également dans le monde syndical, que l'on songe aux pratiques de « nassification » qui

sont devenus monnaie courante lors des manifestations contre la loi travail l'année dernière, ou encore l'acceptation d'un parcours « manège » pour une manifestation autour du port de l'Arsenal qui n'aurait jamais dû être acceptée, ou encore le fait que ces 18 derniers mois 155 manifestations ont été interdites !

Enfin, quitte à noircir le tableau, ajoutons que de nombreuses collectivités territoriales ne sont pas en reste... et participent activement à ce processus. Tout récemment, le Collectif a ainsi initié, avec d'autres, un travail pour structurer l'opposition à la charte régionale d'IdF édictée par V. Pécresse sur « le respect des valeurs de la République et de la laïcité », (cf. *les éléments sur le [site internet du Collectif](#)*), l'affaire est délicate car c'est finalement une approche très vicieuse des choses mais qui tend à mettre au pas la société civile. Dans ce domaine, un précédent cas, également issu de décisions d'élus « républicains » a fait jurisprudence à Aix-en-Provence.

Ce travail d'analyse, de décryptage est donc à faire mais, ne l'oublions pas, avec la perspective consistant à construire des alternatives à ce que nous dénonçons et donc définir et porter des revendications.

Sur la loi de 1901

La loi de 1901 est notre levier d'actions car c'est finalement une loi très libérale (au sens politique), elle permet beaucoup d'initiatives, par exemple même s'il y a des statuts types, dans le texte de la loi, il y est inscrit que l'on peut s'organiser comme on veut. Il n'y a même pas d'obligation à déclarer l'association (cette obligation ne vaut en fait que pour ester en justice).

Historiquement, il faut se rappeler que cette loi est née après deux décennies de débat, dans un contexte historique qui a vu paraître à la même époque la loi sur le droit de grève, sur la liberté syndicale, le rétablissement de la loi sur la liberté de réunion, etc.

Il y a une dizaine d'années, nous avons assisté à des projets de réforme de cette loi, nous allons voir prochainement voir le positionnement du nouveau gouvernement sur ce sujet mais il est probable que nous soyons davantage dans des formes de remises en cause vicieuses et de tentatives de vider le texte de sa substance par petites touches.

Pour élargir le propos au niveau européen, soulignons qu'il n'existe toujours pas de statut associatif européen et ce n'est probablement pas un hasard : qui a intérêt à faire émerger la société civile au niveau européen ?

On peut retrouver finalement là, deux permanences qu'on observe également quand on regarde l'histoire de la loi de 1901 :

- La peur du peuple, de sa capacité d'organisation de processus émancipateurs.
- Et en même temps, besoin d'organiser un minimum la société civile pour que « le couvercle de la marmite puisse se soulever de temps en temps ».

Tout cela est à replacer dans des mutations politiques importantes qu'il faut observer lucidement, notamment l'actuelle logique de remplacement de la solidarité par la charité (ce sont des points que l'on abordera lors de notre université d'été).

ET MAINTENANT, QUE FAIRE ? RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPE L'APRÈS-MIDI

Liste non-exhaustive (loin de là) des perspectives :

Dans le registre du combat idéologique (consistant à se réapproprier l'économie, c'est-à-dire ne pas en faire un moyen mais une fin)

- Nous sommes dans un combat idéologique qui passe par des « batailles sémantiques » et de vocabulaire.
- Ce combat idéologique consiste en bonne partie à remettre l'économie à sa place.
- Ce combat idéologico-sémantique consiste aussi à faire prendre conscience de la dimension politique de nos actions (c'est dans ce sens-là que l'on peut lire la question « comment retrouver la dimension politique de l'éducation populaire », souvent si on la perd de vue c'est que nous sommes amenés à euphémiser notre vocabulaire par exemple dans les dossiers de subventions).

Ce combat commence par nous-même et par notre propre recherche de cohérence

- Ne pas oublier de décrypter les rapports de dominations qui se mettent en place au sein de nos propres organisations.
- Faire du TPTS : c'est-à-dire relier Transformation Personnelle et Transformation Sociale (autrement chercher à être cohérent entre ce qu'on dit et ce qu'on fait).
- (Re)mettre du débat au cœur de nos associations... Rien que le fait de se demander comment on pose le débat, c'est être au cœur de la problématique démocratique.

Renforcer le CAC et, de manière générale, se fédérer et faire front commun

- Renforcer le CAC : quasiment le seul lieu transversal où se rencontrent des associations avec des objectifs différents et qui essaie de faire une analyse globale (donc en sortant de l'analyse en silo) et produire de la compréhension. C'est important car le Mouvement Associatif (ex-CPCA) ne fait pas ce travail, c'est une structure complément institutionnalisée qui n'est pas un espace permettant de « converger ensemble » ;
- Pour renforcer le CAC, parvenir à identifier les savoirs de ceux qui s'y retrouvent pour organiser leur circulation et des processus d'auto-formations ;
- Chercher des alliés ;
- Fonctionner en réseau : une association seule ne peut rien faire face à la marchandisation ou à l'instrumentalisation. Pour tenir des positionnements politiques et être entendus, il faut « faire poids » ;
- Fonctionner collectivement, c'est potentiellement trouver des solutions de mutualisation (qui ne soit pas qu'une gestion de la pénurie) car face au manque de moyens, les besoins de mutualisations sont énormes et sont à travailler en réseau : mutualisation de moyens, éventuellement de dispositifs financiers, d'emplois ou d'outils de gestion, communication, veille informationnelle, etc. ;
- Travailler en réseau nécessite de bien poser la complémentarité entre associations (et donc identifier nos différences et partant, là où l'on se complète) ;
- Consolider le travail avec les syndicats (et plus globalement les autres acteurs alliés de la société civile : certaines coopératives etc.).

Interroger nos modes d'actions pour être le plus inventif possible

- Mener des actions symboliques pour concerner au-delà du cercle de ceux qui nous s'intéressent déjà aux questions que l'on soulève (réinvestir les espaces publics, exemple avec des porteurs de parole etc.) ;
- Célébrer nos victoires ;
- Trouver des formes « pas de côté » d'interpellation politique : exemple la remise des prix « pinocchio » pour dénoncer des mensonges de grands groupes ou encore les « oscars de la meilleure manifestation », de « la plus drôle », « la plus surprenante » (exemple de l'association qui a réussi à faire son assemblée générale sauvage au siège du MEDEF, etc.).